

Les dérogations scolaires Procédure 2026

Une dérogation, c'est quoi ?

Les enfants sont affectés dans les écoles de la ville selon leur adresse. Toutefois, dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées, il peut être demandé de scolariser un enfant dans une autre école de la commune sous réserve des places disponibles et des effectifs de l'école souhaitée.

IMPORTANT : ne seront présentées à la commission que les demandes de dérogation scolaire complètes et conformes aux critères cités ci-dessous.

Une dérogation au sein de la commune peut être sollicitée si la demande est liée aux motifs suivants :

- Situation professionnelle des parents (lieu de travail/horaires) qui ne permettrait pas de déposer l'enfant dans une école du secteur de domicile ;
- Mode de garde de l'enfant en dehors des heures scolaires : assistante maternelle, famille, ami·e...;
- Raisons de santé de l'enfant ou de la personne accompagnante résidant sur la commune (contraintes physiques).

Les raisons liées à la non-perturbation de l'enfant dans sa scolarité (impacts moraux ou psychologiques) relèvent d'une demande de dérogation pédagogique à établir auprès de la direction de l'école ou de l'inspection de la 3^e circonscription.

La dérogation est accordée pour le cycle maternel (de la petite section à la grande section) ou élémentaire (du cours préparatoire au cours moyen 2).

Elle doit être renouvelée lors du passage de la grande section au cours préparatoire)

IMPORTANT : conformément au règlement RGPD, ne pas transmettre des documents comportant des données sensibles telles que carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, dossier médical, etc.

Quelle est la procédure ?

- Créez ou mettez à jour votre compte dans « l'espace démarches » sur le site internet ivry94.fr et, si besoin, contacter le service Pôle Familles par téléphone ou par mail.

Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école de la commune :

- Télécharger et compléter le formulaire sur le site de la Ville et joindre les pièces à fournir à votre demande.
En cas de fratrie (frères et/ou soeurs), télécharger un formulaire par enfant.

Si vous rencontrez des difficultés, contacter le service enseignement ou présentez-vous dans les maisons municipales de votre quartier.

[Téléchargez votre formulaire ici](#)



Ces procédures sont valables pour les enfants de maternelle et d'élémentaire

Pièces à fournir (selon votre situation)

- Formulaire complété (recto-verso si formulaire imprimé).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une attestation manuscrite et la photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne gardant l'enfant.
- Joindre le contrat si votre enfant est accueilli chez une assistante maternelle résident à Ivry-sur-Seine.
- Un certificat médical récent d'un spécialiste en cas de problème de santé de l'enfant ou des parents (critère raisons de santé).
- Une attestation MDPH (critère raisons de santé).
- Une attestation de l'employeur et/ou de formation des parents précisant les lieux et horaires.
- Une attestation de recherche d'emploi (FranceTravail)
- Un extrait Kbis auto-entrepreneur.

Adresses utiles Service Pôle Familles

37 rue Saint-Just - 94200 Ivry sur Seine
01 49 60 24 03
pole.familles@ivry94.fr

Service Enseignement

Dossier envoyé par mail :

scolaire@ivry94.fr

Dossier à envoyer par courrier :

Service Enseignement
Mairie d'Ivry-sur-Seine
Service Enseignement
Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Demande de dérogation

Rentrée scolaire de septembre 2026

Date butoir de réception des dossiers : Vendredi 22 mai 2026

SITUATION PROFESSIONNELLE

MODE DE GARDE

RAISONS MÉDICALES :

enfant

parent·s

PREMIÈRE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Maternelle	Élémentaire
------------	-------------

Nom de l'école souhaitée :

Niveau de classe à la rentrée de septembre 2026 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
----	----	----	----	-----	-----	-----	-----

Enfant concerné

Nom et prénom(s) :

Date de naissance :

Féminin Masculin

École fréquentée actuellement (obligatoire) :

École de secteur de résidence (obligatoire) :

Renseignements concernant les parents

État Civil

	Représentant·e 1	Représentant·e 2
Nom		
Prénom		
Adresse postale		
Ville		
Code postal		
*Adresse électronique		
*Portable		
Domicile		
Travail		

Situation professionnelle

	Représentant·e 1	Représentant·e 2
Situation professionnelle		
Adresse de		
Code postal		
Ville		
Jours de	Du Au	Du Au
Horaires de	De À	De À

Frères et sœurs scolarisés

Motif de la demande (possibilité de joindre un courrier de motivation au dossier)

Date :
Signature

Transmission du dossier complet aux adresses postale ou courriel cités ci-dessous

Tous dossiers incomplets, non signés et ne correspondant pas aux critères cités sur le site ivry94.fr ne seront pas pris en compte

Mairie d'Ivry sur Seine - Direction Scolarité et Accueils de Loisirs Éducatifs - Service Enseignement - Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex
Courriel : scolaire@ivry94.fr

La ville d'Ivry-sur-Seine (responsable de traitement) collecte et traite vos données personnelles pour vous permettre de demander une dérogation scolaire (dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées) et pour répondre à cette demande dans le cadre de ses missions d'intérêt public. Le recueil des données marquées d'une () est obligatoire pour que la commission partenariale puisse étudier votre demande. Vous pouvez en savoir plus sur le traitement de vos données sur la page [RGPD / Ville d'Ivry-sur-Seine \(ivry94.fr\)](#) ou exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données de la ville d'Ivry-sur-Seine DPD@ivry94.fr.*